L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

DIMANCHE MATIN, 31 JUILLET.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.

PAR

MANUEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

— 1870 —

XL

L'AUDACE A SON COMBLE.

(Suite.)

—Et.... cette femme que tu traites d'aventurière, a quelque chose à démêler avec les affaires de Flandres?

—Elle est mon ennemie, sire; c'est elle qui a empoisonné Nicodemus Levy, après s'être introduite sans doute par quelque sorcellerie dans les cachots de l'Inquisition pour nous priver des révélations importantes que devait faire le joaillier.

—Et tu dis que cette femme est sorcière? exclama le roi, devenu pâle.

Tellement sorcière qu'elle est parvenue à ensorceler le roi le plus chrétien, le plus sage et le plus puissant du monde.

Qui vous a dit cela? dit le roi, dont les yeux lançaient des menaces.

Votre Majesté, sire, me donne assez d'appui pour que j'aie à mon service des gens adroits et dévoués.... et je sais tout.

—Et vous savez que cette femme....?

Je sais qu'elle demeure rue San-Oproprio; qu'à par la porte dérobée de sa maison se sont successivement introduits Santoyo, Escobedo, un Maure appelé Tristan de la Bastida, et Martin Gil.... mais jamais le roi.

—Cette affaire devient grave, Perez, fit observer don Philippe.... Je ne connais que je n'ai pas autant de moi sujet plus dévoué que toi.... Et tu dis que là ont pénétré Santoyo et Escobedo?

—Mes gens les ont vus entrer, sire.

Le roi se mordit convulsivement la lèvre inférieure.

—Par saint Laurent, mon patron! je verrai donc que trahison autour de moi!.... Et connais-tu l'objet de ces entrevues?

—Les affaires de Flandres, sire: Escobedo cherche de l'argent et exploite la mécontentement d'une autre faction qui lève la tête en Andalousie.

—Comment! la rébellion des Maures n'est-elle donc pas entièrement apaisée?

—L'illustre don Juan d'Autriche, le duc d'Arcos et le président Diza, ont agi avec trop de douceur, en faisant accorder une amnistie à ces gens.

—Mais, vous-même, ne m'avez-vous pas fait incliner vers le pardon, Perez? Souvenez-vous que vous me disiez que les Maures, par leur industrie de la soie, étaient une grande source de richesses pour l'Andalousie, qu'ils composaient une population nombreuse, et que ce serait une chose grave, pour la prospérité du royaume, que de couper les racines qui les rattachaient au sol de l'Espagne.

—J'avais confiance, sire, dans le pouvoir de la chancellerie et du Saint-Office, et surtout dans le découragement qu'avait dû produire parmi eux le triste résultat de la guerre des Alpujarras, la mort ou la fuite de leurs principaux chefs et surtout la victoire de Lépante, qui leur ôtait tout espoir de secours de la part des Turcs d'Afrique.

—Et nécessairement il doit en être ainsi! Les Maures sont aujourd'hui liés sous le joug par des chaînes de bronze; ni le capitaine-général du royaume de Grenade, ni la chancellerie, ni le Saint-Office ne nous ont avisé de quelque chose de nouveau; les renseignements ne peuvent être meilleurs: bien que chrétiens nouveaux, ils s'unissent en mariage avec les vieilles familles chrétiennes; ils ont abandonné leurs honteuses pratiques; ils payent exactement les impôts et se courbent humblement devant la loi.... Que voulez-vous de plus.

—Que la chancellerie, le capitaine-général et le Saint-Office redoublent de vigilance.... qu'ils ne le perdent pas de vue un instant, qu'ils fassent enfin ce que j'ai fait, moi.

—Vous! et pourriez-vous bien me dire ce que vous avez fait?

—La haute charge de secrétaire d'Etat, dont la bonté de Votre Majesté m'a investi, m'imposait et m'impose de grands devoirs: je dois tout voir, tout savoir.... et c'est pour cela que je m'entoure de certaines gens dont on a pris prétexte pour me calomnier auprès de Votre Majesté.

—Je ne vous ai pas retiré ma confiance, Perez, dit le roi.

—Et néanmoins, sire, ces calomnies sont cause que la princesse d'Eboli m'a fermé sa maison, à moi, l'un des plus dévoués serviteurs du prince Ruy-Gomez. Voyez, sire, voyez.

Et Perez montra au roi la lettre que lui avait écrite la princesse.

Le roi la lut avec un calme inaltérable; mais, malgré lui, la colère et la jalousie agissaient dans son âme. Cette lettre avait pour lui le même sens que pour Perez. Connaissant de ces les relations du secrétaire d'Etat avec la princesse, convaincu qu'il connaissait parfaitement le danger de sa position, le roi devina que cette lettre avait été écrite sous l'empire d'un nouvel amant. L'intérêt que dona Ana avait pris à son cousin, l'apparition subite de don Juan de Ménésès, surtout l'aspect fascinateur de Martin Gil, convainquirent le roi que la princesse l'abandonnait pour un nouvel rival. Il n'eut pas de peine à comprendre que la jalousie entraînait Antonio Perez, et qu'il se perdait de gaîté de cœur pour ne pas perdre avec lui ses ennemis. Il n'avait plus de noir n'avait envahi l'âme de Philippe II, et jamais cependant son visage n'avait été plus impassible.

La princesse agit avec la prudence qui lui est propre et la circonspection qui caractérise, dit le roi en rendant la lettre à Perez. Elle a parfaitement raison de prendre les mesures propres à démentir ces calomniateurs qui l'attaquent à elle, en donnant à sa famille une preuve non équivoque de la droiture de son cœur. Tu sais que don Juan de Ménésès a un haut personnage, très riche, très bon chrétien et surtout très brave.

Le roi mettait, sans en avoir l'air, le doigt sur le point sensible de la lettre.

Et néanmoins, sire, ce jeune don Juan que je voulais parler, quand j'ai dit qu'un homme et une femme s'interposaient entre Votre Majesté et moi.

—Déjà, en une autre occasion, vous ne m'avez pas dit de bien de ce hidalgo.

—Et Votre Majesté n'a pas jugé à propos de me croire.

—Vous savez que je ne crois rien sans preuves.

—Votre Majesté les aurait si elle le désirait.

—Des preuves que ce don Juan de Ménésès y Silva est traître à ma personne?

—Je pourrais vous prouver, sire, qu'il a servi des traîtres et que peut-être dépend-il encore d'eux, et surtout, que c'est un truand dont le passé n'est qu'une routine de crimes.

—Continuez.... et précisez.

—D'abord, sire, dit Perez en tirant un portefeuille de sa poche et de celui-ci un papier, voici une attestation en forme, du président de la chancellerie de Valladolid, datée d'août 1567.

—Lisez.

—"Condamnation à la prison du nommé Martin Gil, capitaine d'une bande de voleurs."

—Il me semblait que nous parlions de don Juan de Ménésès y Silva!

—C'est tout un, sire; cet homme, avant d'être reconnu pour son fils par don Guillen de Ménésès, par suite de procédures que je n'ai encore pu éclaircir, s'appelait Martin Gil, comme le prouve cette lettre écrite par le nommé don Juan Chacon.

Le roi lut cette lettre, dont voici le contenu:

"Senor secrétaire d'Etat,

"Il y a quelque temps, j'ai fait venir de Flandres certain individu, nommé Martin Gil; c'est un aventurier de bravoure reconnue, de conscience large, ambitieux et discret. Cet homme peut nous être utile: fidèle à qui le paye, son épée ne s'arrêtera devant rien; rusé, prudent et doué d'un physique agréable et noble, il peut, en faisant reconnaître sa naissance, qu'il est véritablement illustre, devenir un très puissant pour quiconque l'emploiera. Fils de don Guillen de Ménésès, en possession de ses titres de noblesse et des moyens de se faire reconnaître par sa famille, il vous sera facile de le placer auprès du roi.

"Pour le moment, faites qu'il soit nommé l'un des échevins de Grenade, à la place vacante de don Fernand de Valor, et qu'il obtienne du roi l'autorisation de lever, à ses frais, une compagnie de cavalerie. Quant au reste, nous avons assez d'or pour lui donner les moyens de se présenter à la cour dans la situation qui convient à un grand seigneur, et nous avons la confiance que, par son moyen et par le vôtre, nous mènerons à bonne fin notre grande entreprise.

"JUAN CHACON."

C'est-à-dire que mon secrétaire est en intelligence avec les rebelles?

C'est mon jeu, sire; je me fais traître avec les traîtres.... Je profite de leurs secrets et je déconcerte leurs plans.

—Et pourquoi, vive Dieu! ne nous avez-vous pas parlé de ces sourdes menées?

—Je voulais, sire, vous épargner des soucis et des ennuis.... je me réservais de vous les faire connaître au moment suprême, et ce moment est arrivé.

Le roi se tut.

—Et dans quel but ce Chacon se prononce-t-il contre nous?

—Ce Chacon, sire, est un pirate algérien nommé Ali pacha, au service d'une petite-fille du défunt roi de Grenade, Boabdil, qu'on nomme la sultane Fatime, et sur laquelle comptaient une les Maures pour recommencer la guerre de Grenade, à l'aide des immenses trésors que son père lui a laissés.

—Pourquoi n'avoir pas fait arrêter tous ces gens?

—Parce que je ne savais qu'une partie de leur secret; parce que j'espérais déjouer leurs projets sans recourir à la justice; parce que je ne voulais pas qu'on pût croire que personne fût assez hardi pour s'attaquer à la puissance de Votre Majesté.

—Et quand vous ai-je enseigné cette manière d'agir? Vous savez que je n'ai nul besoin de mes chancelleries pour guider ma conduite; vous savez quels juges ont jugé les comtes de Horn et d'Egmont.

—Peut-être ai-je mal agi, sire; mais l'incendie eût éclaté avant d'avoir éclaté. Ali pacha est mort; Fatime s'est faite chrétienne et dépossed l'or des infidèles serviteurs de Votre Majesté: la maison où se tramait la conspiration a été fouillée de fond en comble par la justice, et cette lettre, accompagnée d'un mémorial pour Votre Majesté, que je viens de recevoir de la sultane, prouve que tout est bien entièrement terminé.

—Et que demande cette dame?

—Elle réclame, conformément aux capitulations de la conquête de Grenade, en joignant à l'appui les titres attestant sa descendance du roi Boabdil, son extrait de baptême et son contrat de mariage; elle réclame, dis-je, un titre de grandesse en Espagne et l'établissement de sa fortune en majorat, comme il a déjà été fait, dans le royaume, en faveur de l'infant maure Sidi Haya et de ses cousins Sidi Yaga et Sidi Alhamar.

—Eh bien! mettez ces papiers sur mon bureau, et informez-vous surtout où réside cette femme.

—Sa lettre est datée de Namur, sire.

—Ah!.... elle est avec don Juan d'Autriche?

—Elle est allée près de lui attendre la réponse de Votre Majesté.

Le roi prit quelques notes sur son garde-main et y serra les papiers de Fatime.

—Et vous dites que cet Ali.... Ali....

—Ali pacha, sire.

—Est mort?

—La chose résulte de la lettre de dona Maria de Grenade, ainsi se nomme Fatime depuis son baptême.

[illegible] ce don Juan de Ménésès?

—De me perdre, sire, et de protéger don Juan d'Autriche, mission dans laquelle lui prêtent leur secours deux de ses cousines.

—En effet, on m'a parlé de la présentation de deux cousines de la princesse d'Eboli, dont ce don Juan est, je crois, le cousin.

—C'est exact, sire. Et maintenant que j'ai prouvé à Votre Majesté les relations de cet homme avec les Maures, il ne me sera pas difficile d'établir de la même manière ses antécédents de bandit et d'assassin.

—Laissez-moi tous ces papiers.... je suis fatigué.

Antonio remit le portefeuille au roi, qui se leva comme pour quitter son cabinet.

—Que Votre Majesté veuille bien permettre...... Mais on va porter contre moi l'accusation d'avoir empoisonné Escobedo.

—Vous êtes bien craintif.... Laissez courir le temps.... Agissez comme vous pourrez.... et n'ayez recours à moi qu'à la dernière extrémité. Vous pouvez vous retirer; nous ne travaillerons pas ce soir. A demain, mon bon Perez; continuez à me servir comme vous l'avez fait jusqu'ici, et ne craignez rien.

Philippe entra dans les appartements intérieurs, et Antonio sortit confus, déconcerté, ne sachant s'il était sauvé ou s'il s'était perdu.

(A continuer.)

MEDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER,

Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.

OCULISTE,

146........RUE DU CANAL.........146

Consultations de 11 à 1 heures.

3er oct—1an.Mpa

E. A. LANDRY,

De la Faculté de Paris,

66....Dumaine, encoignure Royale....66

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE DR. LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHERAPIQUE, douches froides, sudation suivie de douches froides. Ce traitement particulièrement efficace dans une foule d'affections de longue date qui ont résisté à tout traitement antérieur, est spécialement applicable aux cas de rhumatisme, goutte, gravelle, névralgies, fièvres intermittentes, paralysie, dyspepsie, maladies du foie, diarrhées et dysenteries chroniques et à toutes les maladies particulières au sexe féminin. Dans certains cas déterminés, ce traitement peut être suivi à domicile. Consultations de 2 à 3 heures P. M.

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Préservez vos dents.

J. A. CASABAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN DENTISTE

139........RUE DU CANAL........139

entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, à des prix modérés.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Extraction des dents sans souffrance par le chloroforme.

Dr. C. BLANCKE,

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCES.

LE DR. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les ratiliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que ratieliers montés sur or et sur argent, ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

Le Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transféré son cabinet au No 14 de la rue Baronne, au dessus du magasin de M. SARON. Il sera heureux d'y recevoir ses anciens clients et les personnes qui auront besoin de ses services.

Il donne des consultations en français et en anglais. On le trouvera chez lui de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Le Dr. J. S. Knapp,

CHIRURGIEN DENTISTE,

Au No 15 de la rue Baronne, près Canal, établi, depuis plus de vingt ans, dentiste résidant à la Nouvelle-Orléans, ses nombreux clients et ses confrères témoignent de son mérite comme opérateur.

$20 Seulement $20.

LE DR. CHS. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, pauvres et riches, au bénéfice des dents artificielles, il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé pour $20.

Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques seront faites avec soin et à des prix modérés. On le trouvera tous les jours de 8 à 4 heures, au cabinet du Dr. L. Duperron, 66, rue Bienville, encoignure Royale.

Extraction des dents sans douleur.

Vins—Liqueurs—Provisions—&c.

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,

73........VIEILLE-LEVEE........73

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsh, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure.

R. PIAGGIO,

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Au coin des rues Canal et Tchoupitoulas.

SPECIALITÉ D'ÉPICES.

IL offre à vendre du POIVRE trillé de Singapour (Singapore et droits payés.)

PIMENT (ALSPICE). CANELLE. CLOUS DE GIROFLE. MUSCADE. GINGEMBRE.

Il a constamment un grand assortiment de WHISKY BOURBON et WHISKY rectifié.

WHISKEY CHICKEN COCK.

CE célèbre WHISKEY BOURBON, VIEUX et GARANTI PUR, de tous les âges et de tous les prix, dans les meilleures futailles, est offert au commerce, en gros seulement, à très bon marché et à des conditions avantageuses.

NOUS EN AVONS CONSTAMMENT UN TRES GRAND STOCK.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Seuls agents, au Sud,

No 90 rue des Magasins.

G. W. DUNBAR & SON,

12 et 14......RUE ST-LOUIS......12 et 14

Nouvelle-Orléans,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—de toute espèce de—

Liqueurs françaises, Anisette, Curaçao, Marasquin, Figues de la Louisiane, fraîches, En bocaux et dans des boîtes en ferblanc; FABRICANTS des SIROPS DE FRUITS

Qui ont remporté le prix.

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.

A. THOMSON & CO.

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Calmette.

A. THOMSON & CO.

SUCRES CLARIFIES—Blancs et jaunes, de différentes qualités.

A. THOMSON & CO.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.

A. THOMSON & CO.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.

A. THOMSON & CO.

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

Les Sirops de Fruits

MIS EN BOUTEILLES, ET PRÉPARÉS PAR

G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St-Louis et

ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES.

—Egalement—

Sirops limon, framboises et autres sirops, mis en demi-bouteilles pour le commerce, à des prix réduits.

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,

Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.

IMPORTATEUR DE

Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.

Aux Nos 286 et 288 de la rue de Chartres.

JARDIN MAGNOLIA,

AU PONT DU BAYOU,

En face du dépôt des chars de la rue de l'Esplanade.

LE besoin d'un jardin où les familles respectables puissent venir se récréer, se faisant vivement sentir, le soussigné, cédant à de nombreuses sollicitations, a contribué à ouvrir le Jardin Magnolia, qu'il a l'attention de rendre le plus beau du Sud.

Un corps de musiciens, qui vient d'arriver d'Europe, y fera entendre de délicieuse musique toutes les après-midi. Les plus grands avantages seront offerts aux personnes qui désireront y organiser des pique-niques, ou aux sociétés qui voudront avoir l'usage exclusif de l'endroit pour un ou plusieurs jours.

GEO. MERE, Propriétaire.

JUS DE VIANDE DE BŒUF, CONDENSÉ, DE LOUIS MOREAU.

WAGLEY, MOREAU & CO.,

A Columbia, Texas.

SONT prêts à fournir au public du JUS de viande de bœuf, condensé, en quantité au gré des acheteurs.

L'article est nouveau. C'est le JUS CONSERVÉ sous sa forme la plus pure et celle dans laquelle elle se vend à meilleur marché. [illegible]

P. BOUDOUSQUIÉ, Agent-Général.

W. G. LYON & CO.,

Aux Nos. 12 de la rue Tchoupitoulas et 12 de la rue Nile-Levée.

ADRESSE

Du Comité Central d'Etat

ANTI-DÉMOCRATIQUE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane:

En vue de la Convention qui doit se tenir à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands intérêts engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique [illegible] la condition politique de l'Etat, et de faire un énergique appel à tous les votants conservateurs pour qu'ils aident à délivrer l'Etat des mains des hommes corrompus qui l'ont gouverné depuis 1867.

Le moment est favorable, l'avenir est plein de promesses. Nous n'avons qu'à nous unir, à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres Etats nous ont donné l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes du parti radical ont non seulement éveillé chez les populations le sentiment du danger, mais les ont animées d'un esprit de justice rétributive envers ceux qui ont fait métier et marchandise de leur loyauté et trahi leur mandat. La malhonnêteté et l'incapacité ont contrôlé et perverti les affaires nationales au point que ces expressions sont devenues synonimes de parti républicain. L'Oregon a répondu au Connecticut et New-York a déclaré par une victoire de plus de 80,000 voix de majorité, non pas que le radicalisme doit être mais qu'il est renversé.

Bien que notre intention ne soit pas de nous appesantir sur les sujets de politique nationale, il peut être utile de noter les symptômes indubitables de mécontentement manifestés dans chaque section contre l'administration fédérale actuelle. Pour le peuple des Etats-Unis, centralisation est synonime de despotisme, et les pas rapides faits dans cette direction par le Congrès ont, à juste titre, alarmé le pays tout entier. Sans aucun respect pour les droits des gouvernés, des Etats ont été subjugués, la représentation au Congrès a été niée, la voix de majorités écrasantes a été dédaignée; et, comme pour mettre le comble à tous ces actes d'infamie et d'usurpation, le Congrès a porté ses mains souillées jusque sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et le pillage systématique du trésor national est devenu une profession honorable; les impôts ont été accrus terriblement dans l'intérêt d'un odieux système d'espionnage adopté pour la perception; des monopoles écrasants ont été créés pour opprimer le travail; et, sous le fallacieux prétexte de "cadeaux", les emplois du gouvernement national sont vendus au plus offrant ou distribués conformément à un système éhonté de népotisme.

Si ces vices et d'autres semblables d'un parti corrompu ont amené les populations d'autres Etats à comprendre les dangers qui menacent de les engloutir, pourra-t-on dire que le peuple de la Louisiane est moins sensible aux abus qui ont surgi dans son gouvernement d'Etat pendant les trois longues années du joug radical, abus qui, s'ils continuent, menacent de chasser le travail et le capital de l'Etat et de semer la ruine dans chaque foyer?

On ne contestera pas que notre dernière Législature ne fût une honte pour la civilisation et la liberté civile. Elle a foulé aux pieds toutes les vertus qui sont l'apanage des gens honorables et elle a fait un piédestal à chaque crime qu'elle aurait dû réprimer. L'ignorance, l'effronterie et le vice étaient les qualités requises pour occuper un siége sur les bancs radicaux de cette assemblée, et quand le trésor était volé, le peuple pillé et les actes législatifs vendus au plus offrant pour des greenbacks, ces membres faisaient simplement honneur à la trinité à laquelle ils devaient leur existence officielle.

L'espace réservé à cette adresse ne permet pas à votre comité d'entrer dans les détails de tous les actes infâmes passés par la Législature radicale avec l'approbation de l'Exécutif. La dette publique, sous le contrôle radical, est montée de douze à dix-huit millions de dollars; les taxes se sont élevées, jusqu'à 5 1/2 pour cent, atteignant presque aux limites de la confiscation; on a accordé à des individus et à des corporations des priviléges extraordinaires et exclusifs en contradiction avec la liberté du travail et du capital; d'énormes sommes ont été accordées aux dépens d'un trésor en pénurie à des particuliers pour des services triviaux ou inutiles, et des emplois inutiles ou oppressifs ont été créés pour des places à des vagabonds du parti aux dépens de l'intérêt et vie en extorquant l'argent de toutes les industries honnêtes.

Dans l'espoir de se perpétuer au pouvoir, la Législature a passé les lois d'enregistrement, d'élection et de milice, lois qui ont reçu la sanction de l'Exécutif, et qui sont peut-être les mesures les plus odieuses, les plus injustes et les plus oppressives qui aient jamais souillé les archives d'aucun Etat. Dans sa folie et sa perversité, elle a passé des lois pour mettre en vigueur l'égalité sociale, non seulement de différentes races d'hommes, mais des mauvais avec ceux qui sont purs et justes. Dans sa folie elle a passé des lois pour réorganiser notre système, autrefois splendide, d'éducation publique, et sans autre motif, dans sa pensée, que de dégrader les blancs de l'Etat et de créer un abîme entre eux et notre population de couleur; toutes ces mesures adoptées sous prétexte de régler le commerce, l'éducation et les amusements du peuple, ont réellement pour but de préparer les voies à la miscégénation. Bref, la législation de 1868, de 1869 et de 1870 peut être condensée et résumée en quatre mots: IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION!

Afin qu'on ne dise pas que ces conclusions sont le jugement des ennemis du radicalisme, nous nous proposons de convaincre ce parti de toutes ces sérieuses accusations avec des termes choisis émanant de ses propres champions et partisans. Il n'y a pas d'esprit plus brillant dans les rangs de ce parti dans l'Etat que Thomas J. Durant, et comme il est plus sincère que ses amis politiques, son témoignage n'en est que plus concluant en faveur de la vérité de ce que nous avons dit. Dans sa lettre datée du 22 juin 1870, et adressée à M. J. S. Soudé, en parlant des meneurs radicaux dans cet Etat, il dit:

"Il faut qu'il y ait séparation absolue des hommes malhonnêtes et incapables qui ont gouverné depuis 1867!"

C'est-là un langage énergique, cependant il est surpassé en sévérité par une adresse républicaine qui vient d'être lancée avec l'endos du comité central d'Etat républicain. Cette adresse dit:

"Citoyens et républicains! Après une expérience de deux années, sous la direction d'un lot de *politiciens les plus malhonnêtes et les plus corrompus qui aient jamais souillé l'histoire politique d'aucun des Etats de cette glorieuse Union*, vous êtes maintenant appelés à arracher l'Etat des mains d'aventuriers politiques *qui l'ont amené à la veille d'une banqueroute!*"

On voit par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti républicain, et cependant, au moment même où ils constatent l'infamie de leur propre parti, ils sollicitent une continuation de l'appui du peuple, sous prétexte qu'on mettra en avant dans l'avenir des honnêtes gens. Si le salut du parti dépend de cette épreuve, il partagera inévitablement le sort des villes et des plaines, et son requiem sera chanté en novembre prochain. Ce verdict n'est pas seulement le nôtre; c'est celui de tous les hommes honnêtes, endossé par M. Durant lui-même, qui comprend combien il vaut mieux pour son ignoble parti d'être battu que de survivre sous la direction "d'aventuriers politiques corrompus" tels que ceux qui affligent actuellement notre Etat bien aimé.

Les conséquences pernicieuses des actes du parti radical dans tout l'Etat ont été sérieusement senties par toutes les classes, blancs et gens de couleur, natifs et étrangers. Tous ont été pillés, déçus, opprimés, et restreints dans la jouissance des droits garantis par toutes les lois humaines et divines. En conséquence, afin de délivrer notre Etat, et de nous affranchir du joug d'hommes incapables et corrompus il faut nous unir comme un seul homme, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, et les chasser des places et du pouvoir, pour mettre dans les emplois publics des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme des noirs sont identiques dans cette lutte. Tous les droits et tous les priviléges dont ils jouissent en vertu de la Constitution sont sacrés, et le devoir de chaque citoyen est de veiller à ce qu'ils soient maintenus.

Le parti démocrate a toujours soutenu et défendu la Constitution du pays; et, aujourd'hui comme dans le passé, il protégera et défendra chaque citoyen dans le libre et complet exercice de tous les droits garantis par ce pacte. A la dernière élection à New York, si triomphante pour la démocratie, la seule accusation portée contre le parti a été qu'il favorisait les citoyens de couleur dans leurs priviléges constitutionnels. La population de couleur de cet Etat peut donc être assurée que la démocratie continuera à soutenir les grands principes qui l'ont si longtemps caractérisée.

Comme la plus grande partie de nos maux est imputable à la dernière législature, il est au pouvoir du peuple de remédier à une grande partie des abus par l'élection d'hommes sincères et éprouvés à la prochaine législature dont les membres doivent être choisis en novembre prochain. De cette façon nous pouvons encore sauver l'Etat d'une plus ample ruine politique et financière. A cette fin que les électeurs démocrates et conservateurs nomment leurs meilleurs citoyens comme candidats à la Législature, et qu'ils emploient tous les efforts légitimes pour assurer leur élection.

Outre la Législature, il y a à élire un Auditeur et un Trésorier d'Etat.

Notre plateforme se résume dans les mots d'économie et de réforme. Nous voulons débarrasser l'Etat de son énorme dette, diminuer les taxes, faire reconstruire nos levées, faire renaître la confiance, amener l'accord du capital et du travail, entre l'homme de couleur et le planteur, entre le planteur et le négociant; encourager l'immigration et développer les immenses ressources agricoles de la Louisiane. A cette fin, nous demandons la coopération de tous les bons citoyens, sous quelque nom qu'ils s'associent. Nous croyons pouvoir obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des fruits amers qui le condamnent; ses jours sont comptés dans notre Etat! Un parti qui plaide publiquement la cause de la corruption, qui cherche à remettre au pouvoir des hommes qui se sont couverts d'une infamie ineffaçable; un parti dont le mot d'ordre a été la fraude, la dissimulation et de fausses promesses, pour qui l'honnêteté est un sujet de ridicule, qui proclame sa législation, a pour but la spoliation et l'oppression,—ne saurait se présenter devant les votants louisianais et demander leur appui.

Nous engageons instamment le peuple à s'organiser sans retard. Les comités des différentes paroisses sont priés de convoquer leurs clubs, élire leurs délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces derniers au secrétaire du Comité Central d'Etat.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le quatorzième amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, si nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'y a pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents, et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection [illegible] moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,

Président du Comité central démocrate de l'Etat.

THOMAS STEEL, secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York, et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, rivière du Nord:

LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 30 juillet.
VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi, 6 août.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août
PEREIRE, capt Duchesne, Samedi, 3 sept.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine $88.

Les bagages seront marqués pour Paris. Enfants médecins gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

L. GRAND & CIE.

Agent, rue Carondelet, 15.

BRÊME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Hâvre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nile-Orléans—

Premières cabines........$120 en or.
Entrepont........45 "

De la Nile-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—

Premières cabines........$120 en or.
Entrepont........45 "

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nile-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER, Agent,

No 43, rue Union.

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY...... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN...... Capt—
GEN'L MEADE...... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES...... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI...... Capt. W. P. Meary,
WESTERN METROPOLIS...... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt—

Partant de New-York, tous les samedis,

Le steamer

SHERMAN,

M. B. Crowell, commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 6 août, à 8 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements,

Chambres........$50 00.
Entrepont........25 00.

On donne des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow et Brême.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LOW & LUDWIGSEN,

Rue de la Commune, No. 103.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST LOUIS.

Le steamer

ST LOUIS,

Whitehead commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 6 août à 8 heures P. M.

Passage........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle

JOHN KILGOUR,

J. G. Hanson, capitaine,

R. E. Filmore et C. Grice, commis.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY,

au coin des rues Commune et Delta

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

SINNOTT & ADAMS, agents,

Au No. 26 du Commercial Place.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Paquebot de la Côte.

Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.

Le paquebot de premier ordre

HENRY TETE,

Joe Delferie, capitaine,

M. H. Landry, commis,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

ou à R. C. MARTIN,

Vieille Levée, No 84.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau

ST. JOHN,

W. R. Greathouse, capitaine,

J. A. Comstock, commis.

Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, laissant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON,

Vieille Levée, No 26, bois Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

FLICKER.

Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis.

Départs tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Compagnie de Paquebots de la Côte et de Lafourche.

Le bateau à vapeur "Cherokee," neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine A. M. Osgood, partira pour la Côte et Lafourche, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures du soir.

R. C. MARTIN,

Au No 64 de la rue Vieille-Levée.

POUR L'ETE.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, bon marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera à service régulier, le VENDREDI, [illegible] du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit:

Les lundis, convoi de midi.—Les mercredis, convoi de midi.—Les vendredis, convoi de midi.—Les samedis, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian, les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin; les vendredis et les samedis soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de hautes eaux.

COHEN M. SORIA,

aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.

Ligne de M. et de la N. O.—Steamers de la Malle des Etats-Unis—

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le beau bateau

ABITA,

de la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Miller, partira, pour les endroits ci-dessus, les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS à 4 heures du matin; les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de hautes eaux.

L'Abita ira, pour le moment, à Fold Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,

Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur et à basse pression, CAMELIA, ayant ses soutes sur la rive, sous le commandement du capitaine Miller, commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en partant aux lieux ci-dessus, à partir du 19 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la soirée de bonne heure pour les personnes qui désireront prendre les chars de sept heures P. M. pour revenir en ville.

Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,

18 et 20, rue de l'Union.

Machine à Coudre de GROVER & BAKER.

1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston.

Premier prix, comme la meilleure Machine pour familles.

Bureaux, 169, rue du Canal.

Margaret Haughery,

Boulangerie mécanique, à vapeur, de

MARGARET.

Nos 74, 76 et 78 de la rue de Nile-Levée, Nile-Orléans.

LES ordres sont promptement exécutés, et on livre en ville sans frais de transport [illegible].

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les consommateurs de cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés de Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et l'on a toujours tenu compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas abuser des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, dissout à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'homme qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la bière. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de contemporains qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. Interrogez-vous ceux qui ont brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte comme jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, on les conduisait au cimetière, les amis qui l'accompagnaient à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant.

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes, buvez une liqueur saine, hygiénique, qui répare vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous les ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bienfaits le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, ou de la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des renvois aigres ou pris d'un étourdissement, enfin on souffre du ventre, on a trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre un verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les dames en particulier. Cette propriété, éminente du Newfoundland Bitter est due au choix des plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre régulièrement quinze jours pour les personnes qui ont le sang pauvre et le corps exténué se trouvent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seraient immédiatement soulagées, si elles prenaient du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les rives des bords des rivières, et là l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et combattre d'une nourriture composée de viandes salées par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter par son activité tonique, excitante et fortifiante sur l'estomac. Tous les jours nous recevons des témoignages de ce constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où la santé s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladie, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET

MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charretées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,

49 & 51, Sycamore street,

CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du Camp. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869: [illegible]

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870: [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

ENTREPOT DE RIZ,

A la Nouvelle-Orléans,

A. MAUREAU,

48........Rue Peters........48

Entre les rues Douane et Bienville.

TOUJOURS en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ.

Ordres promptement remplis.

Bureau de Change et de Monnaie.

BRUNO & WARNER,

146 rue Gravier, près de la rue St. Charles.

PAYENT les prix les plus élevés pour toutes espèces d'or et d'argent, lingots et billets étrangers ou étrangers. Achètent et vendent les fonds du gouvernement, les actions et les billets de banque. Tirage à vue et ventes sur New York [illegible].

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Nevell, des Machines à fournaux, des Grilles à exécuter toutes sortes de travaux d'ingénieur, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

J. J. HEALY,

Tailleur de pierres et paveur.

GRAND CHOIX DE Pierres allemandes et de North-River—Marches d'escalier et seuils en granit—Pierres plates et dalles en marbre.

Prompte exécution de tous ordres laissés à la boîte 262 Mechanic's Exchange, No 36, rue Union, ou au chantier de pierres, coin Magnolia et Bienville, près du bassin.

THE CHANGE.

No 8........Rue Carondelet........No 8

CET établissement sera ouvert MARDI, 5 juillet. On y trouvera constamment les meilleures de ces liqueurs de choix. Un LUNCH SOMPTUEUX y sera servi tous les jours, de 11 heures et demie à 1 heure. Le propriétaire, FRANK LANDFRIED, sollicite le patronage de ses nombreux amis et du public.

MIRAMON & Cie.,

99 & 101 rue de Chartres.

MARCHANDS DE MEUBLES,

EBENISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et rideaux pour meubles en tous genres.

On fait les déménagements.

On prend des meubles en magasinage.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

W. J. CASTELL,

Notaire public.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

BUFORD & LIBBY, PUBLISHERS,

Office, No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JULY 31.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

ADDRESS

BY THE

STATE CENTRAL COMMITTEE

OF THE

DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana.

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, not that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State, and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent, touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY AND OPPRESSION!

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offenses in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and is so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 22, 1870, and addressed to Mr. J. S. Soudé, speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867!"

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership of *the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union*, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers *who have brought it on the verge of bankruptcy!*"

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers," as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of good and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all landable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence, and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises to a credulous constituency; who ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motives of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust; with wise and faithful citizens as legislators, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disparaging.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled at least to one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

J. H. HATCH,

President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: [illegible]

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 10th day of January, 1870.

W. J. CASTELL,

Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 10th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of fifty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, last, for which certificates will be issued on and after the 2d Monday in March next.

It was also resolved to pay six per cent interest on all outstanding certificates of scrip, and sixty per cent in cash of the scrip of 1869, to the legal representatives, on and after the 2d Monday in March next.

DIRECTORS.

[illegible]

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,

104 CANAL STREET.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT. [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 2d day of June, 1870.

S. MAGNER,

Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 2d day of June, 1870, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next, the whole amount of scrip for the years 1861 and 1862; and six per cent interest on all outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS:

P. Fourchy, P. Maspéro,
D. McCoard, [illegible]
L. F. Generes, P. S. Wiltz,
[illegible] Jas. Hoo,
D. A. Chaffraix, Chas. Lafitte,
J. E. Fernandez.

Daniel & James D. Edwards,

Nos. 31, 33, 35 and 37 Delta St.,

—And—

Nos. 30, 34, 36 and 38 Front Street

NEW ORLEANS, LOUISIANA.

Manufacturers of IMPROVED STEAM TRAIN FOR MAKING SUGAR,

and of every description of

COPPER, BRASS, IRON, AND SHEET IRON WORK, BRASS COCKS, VALVES STEAM WHISTLES, etc.

COPPER STILLS AND WORMS for Grain and other Distilling.

—Dealers in—

IRON PIPES and FITTINGS of all sizes. STEAM and HAND PUMPS, STEAM and WATER GAUGES, Made and Repaired, BRASS FOUNDING, FINISHING and PATTERN MAKING.

Repairing of all kinds done at short notice.

TOBACCO

ALL FORMS.

STEAM MANUFACTORY.

L. MOULOR,

22 Old Levee Street, Corner Bienville.

HIs numerous customers and the public are respectfully informed that, as heretofore, TOBACCO in all forms is manufactured at his establishment. Smoking Tobacco, Snuff, Chewing Tobacco.

Constantly on hand—ONE MILLION of assorted CIGARS. Constant importations of a large stock of SMOKERS' GOODS. Pipes, Cigar Cases, Tinder Boxes, Wicks, etc., etc.

WHOLESALE AND RETAIL.

Great inducements offered to City and Country Dealers.

LUMBER!.............LUMBER!

GEORGE MERTZ,

PLANING MILL AND LUMBER YARD

Corner Tchoupitoulas and Robertson Sts. (Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kind of building material are offered to the trade at the lowest prices.

All orders punctually attended to.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, SUNDAY, July 31, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Frolic, Gardiner, for [illegible]
Steamship Gen'l Washington, Gager, for New York.
Steamship Mississippi, Quick, for New York.
Steamship I C Harris, Forwell, for Brazos Santiago, via Galveston. C A Whitney & co
Steamer Pauline Carroll, Carroll, for St Louis. J B Woods
Bark Scotland, Beverly, for [illegible]

ARRIVED YESTERDAY.

Steamer Mary, Carroll, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Steamer Alice, Mumey, from Amite River.
Schr Nancy Jack, fm Tchefuncta—30 cords wood.
Schr O Colmar, fm Bonfouca—[illegible] feet lumber.
Schr J Americus, fm Wolf River—[illegible] feet lumber 40 cords wood.
Schr Alnyra, fm Jordan River—[illegible] feet lumber.
Schr Leander Jane, from Jordan River—[illegible] feet lumber.
Schr Camelia, fm Bayou Lacombe—[illegible] bricks.
Schr Therese, fm Pearl River—[illegible] feet lumber.
Schr Palmer, fm Biloxi—[illegible] feet lumber.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

No arrivals at the Old Basin.

—STEAMBOATS—

Olive Branch, McCord, from St Louis.
Era No. 10, Truslow, from Jefferson.
St. John, Greathouse, from Baton Rouge.
W P Fisk, Geddin, from Natchez.
Cherokee, Osgood, from Bayou Lafourche.
Henry Tete, Delferie, from Lower Coast.

BELOW COMING UP.

Ship Rita, (Br) Santo, 5 days from Matanzas, to [illegible]
Schr Emilie, (Mex) ——, from Tampico, to F Lacombe.

BELOW—AT QUARANTINE.

Brig Gipsey Queen, ——, 3 days from Havana to Chaffraix & Agar.

EXPORTS.

PENSACOLA—Per steamship Frolic—[illegible] bbls flour 10 bbls [illegible] 317 pkgs mdse 30 bbls beef 200 sks corn 48 sks coffee and sundries.

NEW YORK—Per steamship George Washington—[illegible] bales cotton [illegible]

NEW YORK—Per steamship Mississippi—[illegible] bales cotton [illegible] specie and sundries.

BRAZOS SANTIAGO, VIA GALVESTON—Per steamship I C Harris—[illegible]

ST LOUIS—Per steamer Pauline Carroll—[illegible]

IMPORTS.

MOBILE—Per steamer Mary—[illegible]

AMITE RIVER—Per steamer Alice—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

ST LOUIS—Per steamer Olive Branch—[illegible]

JEFFERSON—Per steamer Era No 10—[illegible]

BATON ROUGE—Per steamer St John—[illegible]

NATCHEZ—Per steamer W P Fisk—[illegible]

LOWER COAST—Per steamer Henry Tete—[illegible]

BAYOU LAFOURCHE—Per steamer Cherokee—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R. [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R. [illegible]

PASSENGERS.

The steamship George Washington, Capt Gager, sailed yesterday at 8 P. M. for New York, with the following passengers: [illegible]

The steamship Mississippi, Capt Quick, sailed last evening for New York, direct, with a full freight and the following passengers: [illegible]

LIST OF VESSELS

JULY 31, 1870.

Consignment Sailed for New Orleans.

NEW YORK. [illegible]

BOSTON. [illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

CARDIFF. [illegible]

BRISTOL, ENG. [illegible]

ANTWERP. [illegible]

HAVRE. [illegible]

MARSEILLES. [illegible]

BORDEAUX. [illegible]

BARCELONA. [illegible]

HONG KONG.

Ship C Augusta, Congress........sld April 2

DOOLEY'S BAKING POWDER

This Yeast Powder is convenient, economical and wholesome. Try it if you wish to prove its superiority not only over other Baking Powders, but to the common methods of raising dough, for making light, sweet and nutritious Biscuit, Rolls, Corn Bread, Buckwheat, and other griddle cakes, and Cakes and Pastry of every variety. Put up in tins, not weight, as represented.

For sale by Grocers throughout the United States.

Manufactured by

DOOLEY & BROTHER, Proprietors,

69 New street, New York.

Steam Tobacco Manufactory.

J. P. SARRAZIN,

91........CHARTRES STREET........93

CORNER OF CONTI.

Branch: 65 Tchoupitoulas, corner Tchoupitoulas ate

Importer of Pipes and all Articles for Smokers.

THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment to be found in this New Orleans, such as: [illegible]

SMOKING TOBACCO. [illegible]

SNUFF TOBACCO: [illegible]

J. P. SARRAZIN.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Des Facteurs et des Commerçants,

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de leurs affaires pour l'année expirée le 30 avril 1870: [illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT: [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

EDWARD IVY, Notaire Public.

[illegible]

DIRECTEURS: [illegible]

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869: [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the Books of the Company.

THOMAS SLOO, President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 19th day of January, 1870.

A. SHELLEY,

Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, and to redeem THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. OF the Scrip of the year 1866, on and after the second Monday of February, 1870. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 21st day of March next.

THOMAS SLOO, President.

JOHN G. GAINES, Vice President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870: [illegible]

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS

—USE—

Stern's Raw Bone Super Phosphate

—AND—

FINE GROUND BONE.

THE GREAT FERTILIZERS.

LOUIS STERN & BROS.

MANUFACTURERS,

Office No. 18 St. Charles street, New Orleans, L. BONE BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.

MARGARET HAUGHERY.

MARGARET'S

Mechanical Steam Bakery,

74, 76 AND 78 NEW LEVEE STREET, N. O.

All Orders promptly attended to and delivered in the city free of charge.

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869: [illegible]

The above is a just and correct transcript from the books of the Company.

ALFRED MOULTON, President.

A. W. HUNSTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1870.

A. SHELLEY,

Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

[illegible]

ALFRED MOULTON, President.

R. M. PERKINS, Vice President.

A. W. HUNSTER, Secretary.

TRUSTEES. [illegible]